COTISATIONS ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

- **U.N.I.D.O.G.E.C : (par an et par élève)**

Cette cotisation couvre les frais de fonctionnement du secrétariat de l'Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique.

- **DIRECTION DIOCÉSAINE : (par an et par élève)**

Cette cotisation couvre les salaires et les charges sociales du Directeur Diocésain, de la Psychologue et du personnel de secrétariat.

- **A.P.E.L RÉGIONALE : (par an et par famille)**

Cette cotisation couvre essentiellement la publication de la revue « Famille Educatrice » et les frais de fonctionnement de l'Union régionale et de l'Union Nationale des A.P.E.L.

- **A.P.E.L ÉCOLE : (par an et par élève)**

Cette cotisation est reversée à l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole SAINTE MARIE.

- **CAISSE DE SOLIDARITÉ : (par an et par élève)**

Cette cotisation permet d'aider non seulement les établissements en difficulté mais aussi ceux qui ont des projets de construction.

- **SCOLIDARITÉ : (par an et par élève)**

Cette cotisation garantit pour l'élève, en cas de décès d'un des parents de pouvoir bénéficier de la prise en charge par cet organisme des frais de scolarité et le cas échéant de la demi-pension dans l'Enseignement Catholique jusqu'au BAC ou son équivalent.